

Mon adolescent décroche... que faire ?

Guide à l'usage des parents d'élèves

2015-2016

SOMMAIRE

<i>QU'EST-CE QUE LE GPDS ?</i>	3
<i>Qui peut être reçu par le GPDS?</i>	3
<i>Les mesures possibles après passage au GPDS mises en place au sein de l'établissement</i>	3
<i>3 PHASES DE PREVENTION ET DE TRAITEMENT DU DECROCHAGE EN INTERNE AVANT EXTERNALISATION</i>	4
<i>Mon enfant décroche ?</i>	5
<i>Que faire au quotidien pour ne pas rompre la communication ?</i>	5
<i>En tant que parent, je ne reste pas seul !</i>	6
<i>Qui contacter ?</i>	6
<i>L'apport de chacun</i>	6
<i>Des partenaires en dehors du lycée</i>	7
<i>Au lycée en 2015-2016 : Point Infos Ecoute hebdomadaire</i>	8
<i>Lexique pour se retrouver au lycée</i>	8

QU'EST-CE QUE LE GPDS ?

Le GPDS est un groupe d'aide aux élèves dont les missions consistent à :

- ✓ Lutter contre les sorties prématurées du système éducatif et les sorties sans qualification,
- ✓ Prévenir le décrochage scolaire,
- ✓ Préparer l'insertion des élèves,
- ✓ Aider les élèves à construire un projet professionnel.
- ✓ Accompagner les élèves en voie de décrochage

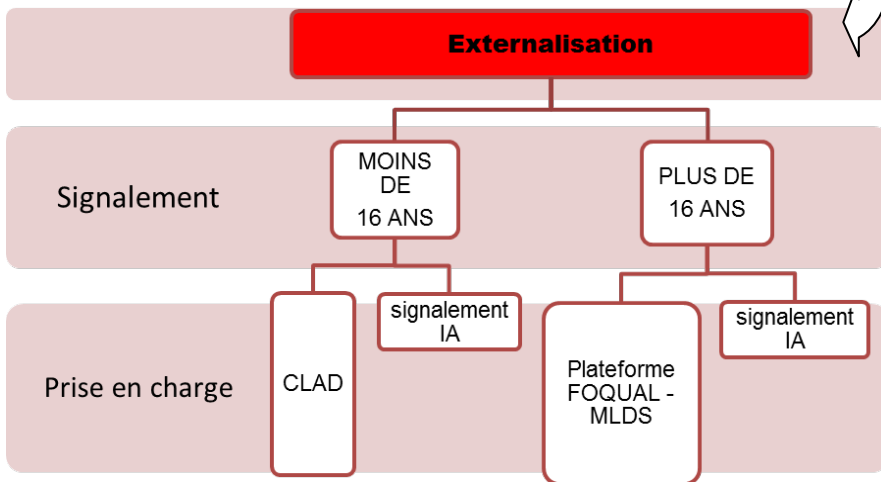
Qui peut être reçu par le GPDS?

- ✓ Les élèves signalés au GPDS après étude des dossiers par les membres de la cellule de veille qui comprend la Provisoire-Adjointe, les CPE, l'infirmière, la COP, l'assistante sociale.
- ✓ Les élèves repérés par les Professeurs principaux en concertation avec les CPE
- ✓ Tout élève qui, à un moment, se sent mal à l'aise dans sa formation, qui s'interroge sur son avenir, qui a besoin d'aide pour s'organiser, qui souhaite une écoute...

Les mesures possibles après passage au GPDS mises en place au sein de l'établissement

- ✓ Signature d'un contrat engageant l'élève et sa famille
- ✓ Fiche de suivi hebdomadaire
- ✓ Tutorat
- ✓ Suivi par un AED (assistant d'éducation)
- ✓ Parcours personnalisé
- ✓ Classe Passerelle
- ✓ Accompagnement sur le projet personnel

3 PHASES DE PREVENTION ET DE TRAITEMENT DU DECROCHAGE EN INTERNE AVANT EXTERNALISATION



Mon enfant décroche ?

ON PEUT ETRE VIGILANT SUR LES « SIGNAUX » SUIVANTS :

1. **L'absentéisme** : perlé, récurrent ou ses formes particulières (absentéisme de l'intérieur). **Attention : entre 4 à 10 demi-journées d'absence tous les mois : on tire la sonnette d'alarme.**
2. **La difficulté scolaire** : votre enfant a des résultats qui chutent brutalement.
3. **Le désinvestissement scolaire** : votre enfant ne fait pas ses devoirs, n'a pas son matériel, ne parle pas des activités scolaires à la maison, n'évoque pas son projet professionnel.
4. **Le comportement en classe** : votre enfant est agressif, s'agite, ou dort en classe
5. **L'attitude, le comportement dans l'établissement** : l'apathie, le manque visible de motivation, le rapport difficile aux autres
6. **Les difficultés sociales, familiales, ou psychologiques** : il est de plus en plus difficile de communiquer avec lui ; à la maison votre enfant s'enferme dans sa chambre ou sort, vous n'arrivez plus à dialoguer avec lui, vous ne partagez plus de moments ensemble

Attention : Etre en difficulté scolaire ne signifie pas être décrocheur : certains élèves ayant de graves difficultés scolaires s'accrochent à leur scolarité. De fait, ces seuls indicateurs de difficulté scolaire ne font pas de votre enfant un « décrocheur » ; il faut croiser ces points de vigilance avec les bilans des professeurs.

Que faire au quotidien pour ne pas rompre la communication ?

- ✓ Trouver un moment en fin de journée quand on se sent détendu pour demander à son enfant comment ça va, comment s'est passée la journée, quels ont été les bons moments ;
- ✓ Si le dialogue est difficile, ne pas crier, ne pas menacer, mais verbaliser et dire que l'on voit bien que c'est difficile et compliqué en ce moment ;
- ✓ Etre exigeant sur les moments de vie passés ensemble : on dine ensemble sans portable, on prévoit une activité ensemble le weekend, on propose aux jeunes d'inviter un ami à passer à la maison...
- ✓ Discuter avec son enfant du rapport qu'il a avec ses écrans : quand se déconnecter ? Quand a-t-il le droit d'être sur l'ordinateur ou avec son portable ?

Bon à savoir : un jeune entre 15 et 20 ans a besoin d'au moins 7 heures de sommeil pour rester concentré la journée, apprendre et s'investir.

En tant que parent, je ne reste pas seul !

Qui contacter ?

Tous les personnels de l'établissement sont concernés par la prévention du décrochage scolaire. La représentation de toutes les fonctions est donc essentielle pour mieux comprendre les difficultés des élèves. Les regards croisés permettent une analyse plus fine des situations individuelles et une plus grande variété de réponses à y apporter.

L'apport de chacun

- L'implication des **enseignants** est essentielle : les professeurs connaissent votre enfant dans le groupe classe, ils peuvent évaluer le travail de votre enfant : demandez un rendez-vous au **PP** (professeur principal) de votre enfant et/ou à un autre enseignant de la classe, ils vous recevront.
- La **CPE** est un partenaire essentiel : vous la connaissez : n'hésitez pas à l'appeler.
- Le **Conseiller d'Orientation Psychologue** peut recevoir tous les élèves au lycée : sa connaissance des filières de formation peut aider votre enfant à construire son projet professionnel (prendre rendez-vous à la Vie Scolaire).
- Les contacts réguliers de **l'infirmière** avec les élèves lui permettent de repérer les situations de mal être et d'être un relais dans les problématiques de santé des jeunes. N'hésitez pas à vous à l'appeler pour prendre rendez-vous et vous entretenir avec elle.
- **L'assistante sociale** se met à votre disposition pour vous aider et vous informer et *fournir les adresses pour des services publiques ou associatifs de soutien aux parents.*
- Dans la filière professionnelle, **le chef des travaux et son assistant**, par leur connaissance des aspects techniques et professionnels des disciplines enseignées ainsi que par leurs relations avec le monde de l'entreprise peuvent être une aide précieuse pour votre enfant.

**N'hésitez pas : demandez un rendez-vous.
Ou présentez vous au point info- écoute du GPDS**
(Groupe de prévention contre le décrochage scolaire)

Des partenaires en dehors du lycée

<p>A Villeneuve St Georges, La Mission locale intercommunale</p> <p>Villeneuve-Saint-Georges/Valenton VIVA. Présidente : Elsa Bardeaux Directrice : Mme Ayadi-Hamza. 32 rue Jules Guesde. Tél : 01 45 10 91 30. Fax : 01 45 10 91 30. Email : viva@ml94.reseau-idf.org</p> <ul style="list-style-type: none">• du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.• le Vendredi de 9h à 12h. <p>Les conseillers de la Mission Locale reçoivent les jeunes de 16 à 25 ans sur rendez-vous pour les aider à construire un parcours d'insertion professionnelle. Les jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien pour toutes leurs démarches.</p> <p>Ecoute et soutien psychologique (gratuit et anonyme) Psychologue clinicienne : Mme LEBSIR Sur RDV : tel : 06 15 95 58 02 Email : lieuecoute@mairie-villeneuve-saint-georges.fr</p>	<p>A Créteil, la Maison de l'adolescent PAEJ Espoir 2, rue de la Terrasse 94 000 Créteil Téléphone: 01 41 78 94 10 Email : paej.creteil@espoir-cfdj.fr</p> <p>Bus 104 (arrêt Estienne d'Orves), 317 et TVM (arrêt Église de Créteil)</p>
<p>Point information jeunesse (PIJ).</p> <p>9 rue de la Marne. 94190 Villeneuve-Saint-Georges. 01 43 86 39 11 ou 12</p>	<p>Service jeunesse du département.</p> <p>Conseil général du Val de Marne. Hôtel du Département. 21/29 avenue du Général de Gaulle. 94054 Créteil. Tél : 39 94. Fax : 01 43 99 71 08. http://www.cg94.fr/</p>
<p>A Boissy Saint-Léger Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)</p> <p>Les Conseillers d'Orientation Psychologues du CIO de Boissy St Léger sont à votre disposition du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h</p> <p>3, avenue Charles-de-Gaulle 6e étage 94470 Boissy-Saint-Léger</p>	<p>Le Centre Médico-Psychologique</p> <p>51 rue Henri Janin 94190 Villeneuve-St-Georges 01 57 02 23 91</p> <p>Le Planning familial.</p> <p>Centre de PMI Carnot. 31 avenue Carnot. 94190 Villeneuve-Saint-Georges. Tél : 01 45 10 13 10</p> <p>PLURIELS 94 Association de prévention spécialisée 7 rue de la marne 94190 Villeneuve Saint Georges téléphone: 01 43 82 09 62 Email : pluriels94vsg@wanadoo.fr</p>

Pour un élève « décroché », c'est-à-dire plus du tout scolarisé, des solutions existent. Pas de panique !

Le retour à la formation peut se faire jusqu'à 2 ans après la sortie du système éducatif. Un jeune peut reprendre ses études, entrer en apprentissage, intégrer une école de la deuxième chance.

Micro-lycées, dans le 94 à Vitry sur Seine, 93 à la Courneuve, 77 à Sénart.

Au lycée en 2015-2016 : Point Infos Ecoute hebdomadaire :

En 2015-2016 sera proposée par le GPDS **une permanence sur la pause méridienne**. Elle sera tenue par 2 membres du GPDS qui vous recevront sans rendez-vous et répondront à vos questions. Vous pourrez aussi les contacter par téléphone, par mail ou par le biais du carnet de correspondance.

Ces temps de rencontre nous permettront de mieux vous accompagner dans la gestion des difficultés de votre adolescent et de réfléchir ensemble à des pistes, à des attitudes, prendre des informations et des bons conseils, sans jugement ... Dès la rentrée 2015, nous vous adresserons un calendrier : nous vous y espérons nombreux !

Nous nous retrouverons aussi trois fois dans l'année pour des soirées de discussion autour de thèmes plus précis.

Message à tous les parents d'élèves: L'absentéisme n'est pas une fatalité



L'équipe du GPDS

Lexique pour se retrouver au lycée

Absentéisme

Rappel de l'Article R131-7 sur l'obligation d'assiduité : Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables **au moins quatre demi-journées dans le mois**, le directeur d'école ou le chef d'établissement réunit les membres concernés de l'équipe éducative dans le premier degré ou de la commission éducative dans le second degré, afin de rechercher l'origine du comportement de l'élève et de proposer les mesures qui peuvent être prises pour y remédier. Un document récapitulatif de ces mesures est signé avec les personnes responsables de l'élève afin de formaliser cet engagement.

Les personnes responsables de l'élève peuvent être convoquées par pli recommandé par le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, afin d'être entendues par ce dernier en présence du président du conseil départemental ou de son représentant ainsi que, le cas échéant, des représentants d'autres services de l'Etat. **Il rappelle aux personnes responsables de l'élève leurs obligations légales en matière d'assiduité scolaire et les sanctions pénales auxquelles elles s'exposent.** Il propose de nouvelles mesures de nature éducative ou sociale ainsi que des dispositifs d'accompagnement à la famille.

AED : assistant d'éducation

APS : l'assistant chargé de prévention et de sécurité est chargé de la prévention des conduites à risques, de la prise en charge des élèves lors des exclusions de cours et exclusions interne, et du travail sur le retour en classe de l'élève. Ses missions s'intègrent dans l'action d'une équipe pluridisciplinaire de prévention rassemblant les compétences de différents personnels : la prévention, l'éducation à la citoyenneté, le savoir vivre ensemble et la tolérance.

AS : assistante sociale

Commission éducative : Dans un collège ou dans un lycée, la commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement scolaire. Elle recherche avant tout à y apporter une réponse éducative personnalisée.

Conseil de discipline : Le conseil de discipline prononce une sanction disciplinaire à l'encontre d'un élève qui a commis une faute. La sanction doit obligatoirement être prévue dans le règlement intérieur de l'établissement. Le conseil est automatiquement saisi si un membre du personnel est victime de violences physiques. Le conseil compétent est celui de l'établissement où l'élève est inscrit. Quand les faits sont trop graves, c'est le conseil de discipline départemental qui doit être saisi.

CLAD : Commission locale absentéisme de district : reçoit les élèves de collège et de lycée âgés de moins de 16 ans dont l'absentéisme est persistant malgré les mesures prises par l'établissement d'origine.

COP : Conseiller d'orientation psychologue

CPE : Conseiller principal d'éducation

Décrochage : Les jeunes en situation de décrochage sont dans une situation de souffrance à l'école liée à la non-valorisation de leurs talents. Le décrochage constitue ainsi un préjudice psychologique important en termes d'estime de soi. L'école, qui ne parvient pas aujourd'hui à valoriser et motiver tous les élèves, est alors rejetée en tant qu'institution par ces jeunes qu'il est ensuite très difficile de faire revenir en formation.

Difficulté : comprendre les attentes des disciplines (comprendre les consignes, les textes, les documents), écrire ce qui est attendu avec le vocabulaire adapté, lire des textes complexes : autant de compétences complexes qui peuvent entraîner des difficultés d'apprentissage.

FOQUALE : Formation, Qualification et Emploi - **MLDS** : Mission de lutte contre le décrochage